



L'UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE

RECRUTE

POUR SON DÉPARTEMENT :

LLSH

☞ Un ATER en Géographie et Aménagement (CNU 23 et 24)

- ◆ Contrat à temps partiel (50%) de un an à compter du 1^{er} septembre 2019.
- ◆ Peuvent faire acte de candidature (article 2 du décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié) :
 - Les fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
 - Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaires d'un doctorat ;
 - Les étudiants n'ayant pas achevé leur doctorat ; en ce cas, le directeur de thèse doit attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an ;
 - Les titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

◆ PROFIL

1- Enseignement

Du point de vue de la formation, le candidat pourrait être appelé à intervenir à tous les niveaux de la Licence de Géographie et Aménagement GEOTIARE (L1, L2, L3), ainsi qu'en Licence d'Histoire pour les cours mutualisés entre les équipes pédagogiques de géographie et d'histoire. Compte tenu des spécificités de la Licence GEOTIARE, la personne recrutée devra être familière des enjeux liés à l'environnement océanique et aux risques associés, aux effets du changement climatique sur les risques dans les territoires insulaires, ainsi qu'aux concepts, méthodes et outils pour améliorer les conditions de résiliences socio-environnementales. Ainsi les techniques de base en aide à la décision spatialisée, en géomatique, ainsi qu'en aménagement du territoire devront être mobilisées. Les enseignements concerneront les domaines de la Géographie humaine, de l'Environnement et de l'aménagement. L'ATER sera susceptible d'intervenir dans les cours suivants, sous réserve d'évolution de la maquette de licence :

- Pays tropicaux et développement (18 heures CM/12 heures TD) ;
- Aménagement et urbanisme : analyses comparées dans le triangle polynésien (9 heures CM/15 heures TD) ;
- Biogéographie et Climatologie (15 heures CM/9 heures TD).

Le candidat devra avoir une expérience d'enseignement significative, par exemple dans le cadre d'un monitorat et éventuellement une expérience au sein d'une université à l'international, une capacité à enseigner en anglais et, d'une manière générale, à s'investir de façon à participer à la dynamique de l'équipe pédagogique.

2- Recherche

Le candidat recruté participera au développement d'une recherche centrée sur les questions de la résilience de la Polynésie française face au changement climatique et aux risques associés. L'enjeu consistera à poser les bases d'un observatoire permanent des processus d'adaptation de la Polynésie française pour prendre en compte une vulnérabilité évolutive et multifactorielle, au travers d'approches socio-environnementales, d'aménagement et développement du territoire. A ces titres, le candidat mobilisera des compétences théoriques et pratiques dans le domaine de la résilience des territoires face aux risques et devra faire preuve d'une capacité à conduire le développement de méthodes et d'outils dans le cadre d'une recherche opérationnelle. Idéalement, le candidat sera docteur en géographie et/ou aménagement de l'espace et urbanisme, ou en capacité de soutenir sa thèse dans l'année. L'ATER sera accueilli au sein de l'unité mixte de recherches UMR 241-EIO, où il développera ses travaux en appui du thème 3 « vulnérabilité des systèmes insulaires » et en collaboration avec l'ensemble des autres membres de l'unité. Ainsi, une expérience de travaux de recherche en équipes pluridisciplinaires est demandée. La recherche envisagée est partenariale et internationale. Le candidat devra avoir démontré sa capacité à échanger et présenter ses travaux en anglais.

♦ RÉMUNÉRATION

Salaire mensuel pour un temps plein sur la base de l'indice nouveau majorité (INM) = 441 majoré par le coefficient de 1,84 applicable en Polynésie française, + prime de recherche et d'enseignement supérieur également majorée, soit environ 395.000 francs pacifiques (environ 3.310 € net).

♦ PRISE EN CHARGE DU DÉPLACEMENT

Si la personne recrutée ne réside pas en Polynésie française, l'université peut dans certains cas accorder une aide forfaitaire.

♦ DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexes A, B et C à remplir par tous les candidats ; annexes D et E à compléter selon la situation des candidats.

♦ RENSEIGNEMENTS

↳ Concernant l'enseignement et la recherche

M. Damien SERRE

Email : damien.serre@upf.pf

☎ (+689) 87 76 02 22

↳ Concernant les aspects administratifs

La direction des ressources humaines

Email : recrutements@upf.pf

☎ (+ 689) 40 80 39 22

♦ DATE LIMITE DE CANDIDATURE

☒ Le dossier de candidature (ci-dessous) adressé au président doit être transmis par voie électronique au plus tard le **19 mars 2019 à 16h00 (heure de Paris)** à recrutements@upf.pf

**RECRUTEMENT D'ATTACHÉS TEMPORAIRES
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE**
Établir un dossier pour chaque établissement et chaque section

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE RECRUTEMENT OU DE RENOUVELLEMENT

- ⇒ une déclaration de candidature (annexe A)
- ⇒ un notice individuelle curriculum vitae détaillé (annexe B)
- ⇒ un certificat sur l'honneur (annexe C)
- ⇒ une copie de passeport ou CNI
- ⇒ le cas échéant, la liste des travaux et articles du candidat
- ⇒ une copie du ou (des) contrat(s) d'ATER pour les candidats ayant déjà exercé cette fonction
- ⇒ un engagement à se présenter à un concours dans l'enseignement supérieur (annexe D)
- ⇒ une attestation du directeur de thèse (annexe E)
- ⇒ pour les candidats fonctionnaires, une demande de détachement rédigée sur papier libre
- ⇒ un document attestant de votre situation administrative actuelle (voir ci-dessous, rubriques 1,2,3,4,5,6 ou 7 en deux exemplaires).

SITUATION ADMINISTRATIVE

- 1 - **Pour les fonctionnaires titulaires ou stagiaires appartenant à un corps de la catégorie A**
 - un document administratif attestant de leur qualité
 - une attestation d'inscription pour préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches
- OU
 - une attestation de doctorat et un engagement à se présenter à un concours recrutement de l'enseignement supérieur (annexe D)
 - une demande de détachement rédigée sur papier libre.
- 2 - **Pour les doctorants contractuels**
 - une copie du contrat
 - si titulaire d'un doctorat : un engagement à se présenter à un concours recrutement de l'enseignement supérieur (annexe D) ;
 - doctorat non achevé : une attestation du directeur de thèse indiquant la date de soutenance (annexe E)
- 3 - **Pour les candidats titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches**
 - une photocopie du diplôme
 - un engagement à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur dans l'année de leur recrutement (annexe D)
- 4 - **Pour les étudiants en année terminale de doctorat**
 - une attestation du directeur de thèse indiquant la date de soutenance (annexe E)
- 5 - **Pour les candidats étrangers avant exercé dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche**
 - un document administratif justifiant de la durée des services exigés (au moins 2 ans)
 - une attestation de doctorat
- 6 - **Pour le renouvellement**
 - une attestation du directeur de thèse sur l'état d'avancement des travaux de recherche

Dans le cas où le candidat est doctorant contractuel et si le contrat en qualité d'ATER prend effet avant la fin du contrat initial, il devra adresser à son établissement actuel d'affectation une lettre de démission prenant effet au jour de sa nomination en qualité d'ATER.

RAPPEL IMPORTANT: un contrat d'ATER à temps complet ou à mi-temps n'est pas cumulable avec une autre activité salariée ou des heures complémentaires.

ANNEXE A

RECRUTEMENT D'ATTACHÉS TEMPORAIRES
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

DISCIPLINE :

SECTION :

Etablir un dossier pour chaque section

Je souhaite exercer les fonctions d'ATER :

(1)	à temps plein	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
	à temps partiel	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
	indifférent	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénoms :

Adresse personnelle :

à Monsieur le Président de l'université de la Polynésie française

Je sollicite mon recrutement en qualité d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche dans l'établissement désigné ci-dessus, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations données dans ce dossier et déclare avoir pris connaissance des informations relatives aux obligations statutaires fixées par le décret n° 88 654 du 7 mai 1988 modifié.

Fait à

le

Signature

(1) Cocher la case correspondante

ANNEXE B

NOTICE INDIVIDUELLE CURRICULUM VITAE

Nom Patronymique :

Nom marital :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Messagerie électronique :

N° de téléphone :

Adresse professionnelle :

N° de téléphone :

Situation actuelle : (1)

- FONCTIONNAIRE catégorie A de la Fonction Publique
 ENSEIGNANT ou CHERCHEUR de nationalité étrangère
 DOCTORANT devant soutenir une thèse dans un délai d'un an
 TITULAIRE d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches
 A.T.E.R

(1) Cocher la case correspondante

Titres universitaires français et date d'obtention :

Pour les candidats en cours de thèse, indiquer :

- la date de la première inscription en thèse :
- la date prévue pour la soutenance de thèse :

Diplômes, qualifications, titres étrangers :

Le candidat joindra son curriculum vitae et établira, le cas échéant la liste de ses travaux et articles.

Je déclare être également candidat au recrutement en qualité d'ATER dans les académies et établissements indiqués ci-dessous :

Fait à

le

Signature

ANNEXE C

Ce document est à remplir par tous les candidats à une nomination en qualité d'ATER

CERTIFICAT SUR L'HONNEUR

M	épouse
né(e) le	à
candidat (e) à un recrutement en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et recherche pour l'année universitaire 2019 - 2020 à l'université de la Polynésie française	

CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- N'avoir jamais été nommé en qualité d'ATER (1)

- Avoir été ATER (2)

- pour une durée de

- année :

- à l'université de :

à temps complet à temps partiel (1)

S'ENGAGE

à ne pas cumuler ses fonctions d'ATER avec une activité dans le secteur public ou privé

Fait à

le

Signature

(1) Cocher la case utile

(2) Joindre une copie du contrat de nomination

ANNEXE D

A remplir seulement par les candidats titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, ou d'un titre ou d'un diplôme étranger équivalent.

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

=====

M	épouse
candidat (e) à un recrutement en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche pour l'année universitaire 2019 - 2020 à l'université de la Polynésie française	

S'ENGAGE

à se présenter à un concours de recrutement dans l'enseignement supérieur, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié.

Fait à

le

Signature

ANNEXE E

A remplir pour les candidats devant soutenir leur doctorat au cours de l'année 2019 - 2020

ATTESTATION

Je soussigné(e) M _____, directeur de thèse de

M _____, certifie que celui-ci soutiendra sa thèse **avant le 31-12-2020**

Fait à _____ le _____

Signature du directeur de thèse

Visa et cachet de l'établissement